DAI 2021-2022.801 Annexe - Précisions

Nous désirons préciser qu'il n'y a eu aucune « décision » sur le fait de ne pas faire d'étude sur les impacts sanitaires des LEMN. Ce sujet n'a jamais été discuté tant au niveau du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) que des tables de concertation. Outre le document joint à cette décision, le seul travail effectué sur le sujet est récent et en relié à la préparation pour le BAPE sur la gestion des résidus ultimes. Voici un lien vers le chapitre du rapport synthèse :

https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000236180

Nous vous suggérons également de vous adresser auprès de Santé Canada et d'Environnement Canada, de même qu'auprès des Directions régionales de santé publique concernées par la présence de LEMN sur leur territoire.